

Tribune de Genève 14.04.2012

Auflage/ Seite 51487 / 5 Ausgaben 300 / J. Seite 1 / 1 8475 9622690

Honneur Interdit de traiter Daniel Vasella de criminel

Le défenseur des animaux Erwin Kessler n'a pas le droit d'accuser Daniel Vasella de «crime de masse» («Massenverbrechen»). La Cour suprême de Thurgovie lui ordonne de retirer ce terme de son site Internet, a fait savoir M. Kessler vendredi. Le responsable de l'Association contre les fabriques d'animaux a par contre le droit de reprocher au président du conseil d'administration de Novartis de «torturer des animaux», estiment les juges. Cela ne représente pas une atteinte à l'honneur lorsque l'entreprise en question pratique des tests sur animaux. ATS